

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 281

OCTOBRE 2017

SITE INTERNET

WWW.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter

mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 24 octobre 2017 :

Etaient présents : M. CHAROLLAIS Daniel, M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, M. VENOT Gilles, M. LECUELLE Alain, M. GILOT Daniel, Mme HERNANDEZ Anne et Mme BOUCHARD Isabelle.

Absent excusé : M. CHAINARD Daniel

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2017 a été validé par 8 voix pour et 1 abstention.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie

L'agent communal a réalisé des travaux de fauchage et secondé M. PIGNERET Marc pour la réfection d'une partie du chemin rural allant de Rougeon à Rosey : empierrement avec du ciment concassé qui sera prochainement nivelé avec un cylindre.

Il a procédé à un grand nettoyage d'automne : aire de jeux, cimetière, lavoirs ...

Ecole

Un conseil d'école s'est déroulé le 20 octobre. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018 seront sensiblement identiques : 25 élèves à Bissey (CP, CE1 et CE2) et 20 à Moroges (CM1 et CM2).

Les années précédentes, les enseignantes mettaient en œuvre un thème de leur choix pour l'année en cours ; désormais, elles doivent le sélectionner parmi une liste fournie par l'Education Nationale.

Communication

- Cérémonie pour l'Armistice de 1918 : rassemblement à 9 h 45 place de l'Eglise le samedi 11 novembre.
- Repas de fin d'année des aînés : dimanche 3 décembre à la salle communale.
- Arbre de Noël pour les enfants du village : vendredi 22 décembre à 17 h 30 à la salle communale.

SITE PHOTOVOLTAIQUE

Une réunion s'est déroulée avec Mme RIGAL Mélodie, responsable développement centrales photovoltaïques au sol de CAPVERT ENERGIE et ENERCOOP, fournisseur Français d'électricité d'origine renouvelable.

Un courrier, portant également la signature de M. GAUVAIN Raphaël, Député, a été adressé à ENEDIS, anciennement ERDF, afin de solliciter une nouvelle étude sur le point de raccordement du projet de site photovoltaïque de la Chaume. Compte tenu des nouveaux éléments apportés au dossier technique, ENEDIS propose un raccordement à Buxy (la Folie) et non plus à St Laurent d'Andenay comme annoncé précédemment.

CCSCC

Madame AGOFROY Lorraine, Architecte Paysagiste Conseil, Cabinet Brassica/Agrostis, a félicité la commune pour son entrée dans le dispositif « zéro phyto ». L'agent communal participera à une formation « taille résonnée ».

Une étude est en cours pour le renouvellement des marchés publics liés aux déchetteries situées sur le territoire de la communauté de Communes.

Une démarche « Certificats d'Economie d'Energie » est engagée par le Communauté de Communes. Cette dernière s'engage à signer la vente de CEE au meilleur prix et à reverser 100 % du montant des travaux éligibles hors taxes. La commune de Bissey a décidé d'inscrire les projets suivants dans cette opération :

- Changement des deux chaudières situées sur le site scolaire (bâtiment école et bâtiment garderie/logement)
- Isolation des combles du bâtiment mairie.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la Communauté de Communes sollicite une réflexion sur l'aménagement du territoire de chaque commune membre.

Par délibérations, le Conseil Municipal a validé la modification des statuts de la Communauté de Communes (trois compétences supplémentaires obligatoires) et approuvé le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges) fixant les attributions de compensation allouées aux communes membres.

MOTION DE L'AMRF

Par délibération, par 8 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal a apporté son soutien à la motion de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ».
« Les Maires Ruraux, réunis en Congrès et en Assemblée Générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017, demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre »

PERSONNEL COMMUNAL :

Par délibérations, le Conseil Municipal a fixé le montant de l'enveloppe budgétaire destiné aux primes de fin d'année allouées individuellement aux agents communaux par arrêté de Monsieur le Maire.

INCIVILITES :

M. Christophe DENIZOT a rencontré des jeunes qui laissent des cannettes de bière et d'autres détritrus dans divers lieux de la commune : lavoir des Moirots, aire de jeux, terrain de pétanque...

Après les avoir sermonnés, M. DENIZOT leur a signifié qu'une plainte serait déposée si de tels faits venaient à se reproduire.

Or, dimanche 29 octobre, suite à la demande d'un administré, M. le Maire est intervenu auprès des jeunes qui effectuaient des dérapages avec des engins à moteurs (quad, scooter, voiture..).

Compte tenu des nuisances occasionnées et de la mise en danger d'autrui, une main courante sera déposée auprès de la gendarmerie.

DIVERS

URBANISME

Le 24 octobre 2017, EDF ENR a déposé un dossier de déclaration préalable pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment situé 2 rue du Quart Pigneret, propriété de M. et Mme GARDELLA.

FERMETURE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé le mardi 7 novembre 2017

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
Meruges	25 et 26 novembre 2017
La Chapelle Saint Benoit	2 et 3 décembre 2017
La Combe	9 et 10 décembre 2017
La Ruée (vers la Pompe)	16 et 17 décembre 2017
Place de la Liberté	23 et 24 décembre 2017
La Roche	30 et 31 décembre 2017
Cruchaud (croix)	6 et 7 janvier 2017
La Brosse	13 et 14 janvier 2017

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal, M. Bertrand BARRAUX au 06.42.97.53.21